

# ANTIMOUSSE

7  
jours



RECOUVRABLE  
PAR UNE PEINTURE

OUTILS

NETTOYAGE  
DES OUTILS

Cet antimousse prêt à l'emploi Flexell agit de façon préventive et curative contre les mousses, algues, moisissures, lichens, champignons et bactéries.

• Compatible avec tous les supports peints ou non peints : ciment, béton, parpaing, terre cuite, pierre, ardoise, carrelage, fer, bois, polycarbonates et PVC. Extérieurs et recouvrable par tout type de peinture.

- Formule invisible qui ne change pas l'aspect d'origine du support.
- Sans rinçage, reste actif sous une peinture pour empêcher la réapparition des micro-organismes dans le support et éviter ainsi tout phénomène de cloquage ou d'écaillage.
- Application facile, sans odeur, nettoyage des outils à l'eau.

## 1 PRÉPARATION

Nettoyez la surface à traiter à l'aide d'un nettoyeur haute pression (<60 bars). Brossez ou grattez si nécessaire les mousses ou lichens restant apparents pour supprimer la partie visible. Protégez la végétation environnant la surface à traiter.

## 2 APPLICATION

Appliquez l'Antimousse Flexell non dilué sur le support 24h après son nettoyage, par temps sec et sans risque de pluie, à l'aide d'un pulvérisateur ou éventuellement d'un rouleau laine à poils longs, en repassant plusieurs fois pour bien imprégner le support. Ne pas rincer.

## 3 PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

Portez des gants, des lunettes et des manches longues. Évitez le ruissèlement du traitement vers les bassins et les cuves à eau. Température d'application : 10°C à 25°C. Ne pas appliquer en plein soleil, par temps de gel ou sur support gelés, par temps pluvieux, humide ou par vent fort. Les meilleurs résultats sont obtenus au printemps et en été.

## 4 EFFICACITÉ

**Sur des surfaces sans mise en peinture :** l'action du produit sera efficace et visible après quelques jours.

**Sur des surfaces traitées avant peinture :** en préventif attendre 48h avant de peindre, en curatif attendre 7 jours pour que la destruction des mousses et des micro-organismes soit complète (parties non visibles). Puis éliminez les éventuels résidus par brossage ou balayage.

**Le rendement varie selon la contamination du support :**

- Contamination légère ou traitement préventif : 5m<sup>2</sup> au litre
- Contamination importante : 3m<sup>2</sup> au litre.

## 5 NETTOYAGE

Nettoyez vos outils à l'eau. Refermez bien le bidon après utilisation. Conservez votre antimousse à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.

**Pour une bonne efficacité, respectez les conseils de préparation et d'application**

## INFORMATION

Attention. Contient 2-octyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux/du visage. En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon. En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Traitement spécifique (voir instructions sur cette étiquette). En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

UTILISATION : TP10

Substances actives : composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C8-18 benzyldiméthyles, chlorures : 24.98g/kg (CAS 63449-41-2), 2-octyl-2H-isothiazole-3-one : 0.495g/kg (CAS 26530-20-1).

N° inventaire biocide : 35682

Type de préparation : liquide.

Utiliser les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter la fiche de données de sécurité. Précautions d'utilisation : porter des gants nitriles estampillés CE. Éliminer l'emballage vide et rincé conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par la filière de collecte sélective des déchets d'emballage ménagers si l'emballage est conforme aux consignes de tri. Éliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchetterie, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Ne pas abandonner dans la nature.

Délai d'apparition de l'effet biocide : quelques jours. Durée d'action de l'effet biocide et intervalle à respecter entre les applications : 6 mois.

Nettoyage des outils : à l'eau.



FABRICATION FRANÇAISE

FLEXELL

1, rue Nicolas Appert  
59260 LEZENNES  
Tél. +33 3 59 30 34 14

EMB - 59349

# flexell